

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jedis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à s. h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal . . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le classement des résultats des élections vient d'être achevé à Versailles.

Une très-grande majorité est favorable à l'état de choses actuel.

Suivant le rapport arrivé au ministère, il y a 541 ballottages.

Les résultats de 151 cantons sont encore inconnus.

Un neuvième des candidats élus serait bonapartiste.

Bon nombre de candidatures bonapartistes ont réussi. Outre MM. Magne et Pinard, anciens ministres de l'empire, ont été élus : le duc de Padoue, le prince Napoléon, MM. Piétri, de Casabianca, Gavini, Abbattucci, en Corse; M. Schneider, ancien président du Corps-Législatif, au Creusot; M. le duc d'Albuféra, un des principaux fauteurs du plébiscite, dans le département de l'Eure; MM. d'Havincourt, ancien chambellan de Napoléon III, Jourdain et Mathieu, dans le Pas-de-Calais. Plusieurs autres anciens sénateurs, députés ou fonctionnaires de l'empire, ont été nommés dans divers départements.

Les élections de MM. Jérôme David, Hubert-Delisle, Quentin-Bauchard, sont en ballottage et leurs amis paraissent croire à leur succès au second tour de scrutin; mais tous les partis sont prompts à l'illusion.

LE RETOUR DE M. POUYER-QUERTIER.

Les négociations avec l'Allemagne sont en très-bonne voie; on peut considérer le traité relatif à l'Alsace-Lorraine comme signé, sauf ratification.

M. Poyer-Quertier, en quarante-huit heures, a aplani toutes les difficultés qui depuis six semaines arrêtaient tout commerce entre la France et le Zollverein.

On raconte, mais nous n'osons y croire absolument, que le ministre des finances a proposé et fait accepter par M. de Bismarck une combinaison qui amènera l'évacuation prochaine de la plus grande partie du territoire encore occupé.

Nous ne pouvons parler des compensations offertes à l'Allemagne, mais, quelles qu'elles soient, si elles débarrassent nos départements de l'occupant qui les presse et les outrage journellement, nous ne saurions trop applaudir au résultat obtenu.

Le spectacle de ce qui se passe à Dijon fait bon-our notre cœur d'indignation; et ce n'est pas un fait isolé! Partout où sont nos ennemis, ils sont les maîtres absolus, et, malgré le traité de paix, malgré les sommes énormes que nous payons pour leur nourriture, nos malheureux compatriotes sont contraints de suppléer à l'insuffisance des fournitures de l'intendance allemande; partout les Prussiens s'installent avec femmes, enfants, institutions, etc., etc.

Leur départ ne saurait être acheté au prix de trop grands sacrifices.

C'est donc avec joie que nous annonçons la possibilité de l'évacuation prochaine.

M. Poyer-Quertier est attendu demain à Paris; espérons que nos derniers doutes ne tarderont pas à être levés.

M. de Clercq, directeur politique du ministère des affaires étrangères qui avait accompagné à Berlin M. Poyer-Quertier, a quitté cette ville mercredi matin, pour apporter à M. Thiers des dépêches qu'on dit très-importantes. Quelques difficultés secondaires se seraient élevées, mais elles seraient en bonne voie et on n'aurait pas la moindre inquiétude sur l'issue probable des négociations.

Dans les cercles diplomatiques, on raconte que le prince de Bismarck avait été très-frappé des emprunts émis en France dans ces derniers temps. Il aurait laissé entrevoir à notre ministre des finances que la France pourrait obtenir de grandes concessions de la part de l'Allemagne, si elle se montrait large dans les questions financières. Il est probable que les dépêches apportées par M. de Clercq ont trait à certaines éventualités qui pourraient résulter des dispositions actuelles du chancelier allemand à notre égard.

Il est certain que l'Allemagne, malgré l'encaissement des sommes que nous lui avons déjà versées, est loin d'être dans un état financier prospère et que M. de Bismarck, pour la réalisation de ses projets, a, de son propre aveu, besoin de ressources financières qui ne sont point actuellement à sa disposition.

Jeudi, nous écrit notre correspondant, peu après que les nouvelles alarmantes que nous avons rapportées nous arrivaient par une voie, d'autres nouvelles plus rassurantes nous venaient d'un autre côté.

M. Poyer-Quertier avait télégraphié dans la journée au Président de la République, et sa dépêche donnait les meilleures espérances sur l'issue favorable des négociations. Le traité avait été scindé en deux, et la partie relative aux affaires politiques, militaires et financières, était arrêtée. L'Allemagne recevra les traites avec les garanties offertes par la France; ces traites ne seront pas négociables.

Certains banquiers allemands avaient offert d'endosser ces traites, et M. de Bismarck insistait beaucoup à ce sujet. Ces exigences ont été écartées. On a également obtenu que l'évacuation des six départements ne serait pas subordonnée à la signature du traité douanier qui pourrait être reculée jusqu'à l'approbation du Reichstag.

Enfin, ce qui serait un point capital, la France pourrait même, pour l'exécution ultérieure du traité de paix, substituer des garanties mobilières à la garantie territoriale.

Aujourd'hui, ces nouvelles paraissent de tout point confirmées.

Kossuth, le Schamyl hongrois, écrit-on de Paris, reparait sur la scène politique. Il vient d'adresser aux Magyars et aux Valaques un manifeste ayant pour but d'organiser les Provinces Danubiennes en confédération libre. Je ne voudrais pas répondre que cet appel aux armes contre l'Autriche ne

sera pas écouté; au moins trouve-t-il ici, chez les compatriotes de l'ancien dictateur, de nombreuses sympathies.

S'il fallait en croire les lettres de Londres, une forte réaction se manifeste en Angleterre contre la politique prussienne. Nos voisins d'outre-Manche ne souffrent pas moins que nous, commercialement, des exigences de M. de Bismarck. — Pourquoi, par jalousie contre la France, les ont-ils autorisées?...

Le livre de M. Benedetti sur les causes de la guerre est rempli de révélations aussi curieuses qu'imprévues. Pour n'en citer qu'une aujourd'hui, dans une récente entrevue de Napoléon III avec l'honorable diplomate, l'ex-empereur aurait dit : « Quant aux dépêches sur l'incident Hohenzollern, je n'en ai jamais vu ni le premier ni le dernier mot. » C'est étrange. Mais voici qui l'est plus encore : M. Benedetti affirme n'avoir jamais écrit, ni signé, ni expédié la fameuse dépêche d'Ems, annonçant une offense du roi de Prusse à notre ambassadeur, offense qui, de l'aveu même de M. Benedetti, ne lui a point été faite. Il y a là un mystère odieux ou vénaux qui doit enfin être éclairci.

Les amis du général Douay assurent que, dans sa récente entrevue avec l'ex-empereur, il ne lui a pas dissimulé qu'il ne pouvait compter sur l'armée pour une restauration bonapartiste.

A Paris, au contraire, les anciens ministres, sénateurs et députés de Napoléon III affectent de manifester la plus grande confiance; l'un d'eux disait hier : « Avant le 1^{er} janvier, l'empereur sera de retour à Paris. » De pareilles fanfaronnades n'ont rien de sérieux et sentent beaucoup les bords de la Garonne.

Le comité bonapartiste, outre le journal l'Ordre établi à Paris, s'occupe de fonder une trentaine de journaux en province.

Le Moniteur nous apporte une bonne nouvelle : M. de Chasseloup-Laubat, rapporteur de la loi de réorganisation militaire, a fait prévenir ses collègues de la commission qu'il serait en mesure de leur lire, dès la première réunion, le projet complet de la nouvelle loi. Les membres de la commission étant d'accord sur l'ensemble du projet, la discussion des articles pourra commencer de suite et se terminer dans les premiers jours de janvier.

La loi sera présentée à l'Assemblée vers le 15 janvier; la discussion publique sera probablement très-longue, car la commission est loin d'être d'accord avec le gouvernement. Quelques jours avant la prorogation, M. Thiers s'était rendu au sein de la commission, et pendant plus d'une heure il avait plaidé fort habilement la cause du remplacement, qui, dit-il, est entré dans les mœurs de la nation.

Suivant le Moniteur, et malgré l'éloquence du Président, la commission, à l'unanimité moins M. de Barante, qui s'est rallié à l'avis de M. Thiers, a repoussé l'exonération sous quelque forme qu'elle se présentât, et a voté pour le service obligatoire PERSONNEL.

LE SUCCESSION DE M. LAMBRECHT.

Le successeur de M. Lambrecht est enfin choisi! M. Casimir Périer est ministre de l'intérieur.

La nomination ne paraîtra peut-être pas au Journal officiel d'aujourd'hui par un sentiment de convenance facile à apprécier.

Ce n'est pas sans de très-grandes difficultés que M. Thiers a pu compléter son ministère. Il avait d'abord pensé à M. Duclerc, député des Basses-Pyrénées, auquel des ouvertures faites dans le courant de la dernière session ne purent aboutir; M. Duclerc est un homme tout d'une pièce, républicain convaincu, qui fera peut-être quelques sacrifices d'opinion, mais jamais de principes.

La politique de M. Thiers diffère trop de celle de M. Duclerc, pour qu'une entente soit possible entre eux, au moins pour le moment.

M. Thiers eût pourtant beaucoup désiré avoir pour ministre de l'intérieur un républicain tel que M. Duclerc, qui est très-gouté de la majorité, et qui jouit dans son propre parti d'une popularité suffisante pour le rallier, à sa suite, au gouvernement.

En présence d'un refus certain, le Président de la République a offert le portefeuille à M. Victor LeFranc.

Celui-ci, avec une modestie qui l'honore, a trouvé le fardeau trop lourd pour ses épaules qui supportent déjà difficilement le portefeuille du commerce, et, malgré l'instance de M. Thiers, il a refusé catégoriquement de succéder à M. Lambrecht.

C'est alors que M. Thiers s'est décidé à chercher un ministre dans l'Assemblée, et spécialement dans la commission du budget.

M. Casimir Périer, l'un des rapporteurs de la commission, lui a paru réunir toutes les qualités nécessaires, et le ministère offert a été accepté presque sans difficulté.

M. Casimir Périer est un homme d'affaires dans toute l'acception du mot; peut-être est-ce un peu facile, et n'a-t-il pas la main assez ferme pour occuper un poste aussi difficile que celui de ministre de l'intérieur, dans des temps aussi troublés que ceux que nous traversons.

M. Périer est partisan de l'impôt sur le revenu que M. Thiers a déclaré ne pouvoir accepter dans aucun cas.

Le nouveau ministre aurait-il cédé sur ce point, ou bien aurait-il convaincu le Président de la République?

La discussion prochaine des impôts sur les matières premières nous éclairera à ce sujet.

En somme, le choix fait par M. Thiers est en général approuvé.

M. Calmon seul n'est pas content. M. Calmon, l'AMI INTIME DE M. THIERS, ainsi qu'il s'intitule dans le Lot, avait eu un instant l'espoir de devenir le collègue de M. Jules Simon.

Il a dû y renoncer, non pas parce qu'il n'est pas député; M. Rémusat, ministre des affaires étrangères, ne l'est pas plus que lui.

M. Calmon n'est pas ministre, parce qu'il faut à l'intérieur un homme ferme, et que la versatilité politique bien connue du nouveau conseiller gé-

néral, ne présentait pas à M. Thiers des garanties suffisantes.

LES NOUVEAUX IMPÔTS.

La trop grande précipitation avec laquelle l'Assemblée a voté 200 millions d'impôts nouveaux, va nécessiter un remaniement prochain.

La taxe sur la poste a déjà amené une sensible diminution dans les revenus, et le retour aux anciens tarifs est probable.

L'impôt sur les allumettes sera certainement augmenté. Nous avons déjà démontré que la taxe de 1 centime votée par la Chambre, ne profite qu'aux intermédiaires, qui font payer 5 centimes d'augmentation au public. Le ministre des finances paraît décidé à proposer de porter la taxe à 5 centimes, de façon à faire entrer dans les caisses du Trésor toute la somme payée par les consommateurs.

Un impôt implacable, est celui de 24 centimes 0/0 sur les baux authentiques ou verbaux.

D'après la loi, le locataire à Paris doit faire sa déclaration lui-même avant le 20 novembre.

Or, on compte à Paris environ 800,000 locataires soumis à l'impôt, et personne ne s'est encore présenté dans les bureaux du percepteur, qui voit avec terreur approcher l'échéance, et ne trouve pas le moyen pratique de satisfaire au vœu de la loi.

Un remaniement est indispensable, et le ministre est disposé à se contenter de la déclaration du propriétaire, sauf à mettre la taxe en recouvrement par l'intermédiaire des contributions directes.

Un membre de la commission du budget, auquel nous exposons ces diverses difficultés et auquel nous reprochions de n'avoir pas étudié les impôts avec plus de maturité, nous a répondu :

« La grande question était de faire accepter le principe des impôts, mais tout cela n'est que provisoire ; la discussion s'engagera à fond sur le budget de 1872, et soyez sûr que rien ne sera fait à la légère. »

En attendant, les impôts votés ne produisent qu'une faible partie des sommes qu'ils devaient rapporter, et nous allons nous trouver l'année prochaine en présence de taxes nouvelles qui seront supportées moins aisément qu'elles ne l'eussent été immédiatement après la signature du traité de paix.

Le gouvernement actuel ne déploie pas assez d'activité dans des questions graves et brûlantes ; en revanche, tout ce qui est relatif à la politique proprement dite, ou à l'intrigue, a le don de surexciter jusqu'à la fièvre les facultés actives du chef de l'Etat.

NOUVELLES DE ROME.

Rome, 7 octobre 1871.

Ils n'ont pas hésité ! Ils ont pénétré de force dans ces deux couvents de femmes ! Les pincés ont soulevé les portes et la hache a fait sauter les serrures ! Un simple décret royal à la main, ils ont envahi la propriété privée, violé la clôture ecclésiastique, et ils sont entrés : officiers et notaires, ouvriers et sbires, et les indifférents et les impies, et les curieux et qui a voulu, et ils sont là de par le roi et malgré Dieu. Ceci se passe à Rome, aujourd'hui 7 octobre, anniversaire de la bataille de Lépante, aux portes de Sainte-Marie-Majeure et du Quirinal. Voici comment ces iniquités s'accomplissent et comment Dieu permet qu'elles aient des témoins.

Je ne sais quel attrait avait tourné mes pas vers Sainte-Marie-Majeure.

La place, ordinairement silencieuse, présentait, au moment où je la traversais, une certaine animation. Des groupes stationnaient çà et là, tournés vers les portes du couvent ; on voyait entrer et sortir quelques militaires, des employés, puis quelques chantres.

A huit heures, le colonel du génie Garavaglia, vêtu en bourgeois, deux officiers en uniforme et une vingtaine de soldats, gendarmes et pontonniers, s'étaient présentés à la porte de clôture. Ils avaient avec eux le notaire Bobbio, qui devait dresser procès-verbal de tout ce qui allait se passer. Ces messieurs ont demandé l'abbesse dona Maria et lui ont demandé l'entrée de sa maison au nom du roi ; l'abbesse a répondu qu'elle était

soumise à la clôture papale et qu'elle ne pouvait ouvrir que sur un ordre émané de l'autorité ecclésiastique. Le colonel a répété encore deux fois sa demande, l'abbesse a répondu qu'il ne lui était pas permis d'ouvrir.

C'est alors que la porte a été enfoncée à coups de hache, et que les soldats et plusieurs voitures sont entrés. On a signifié aux religieuses qu'elles avaient huit jours pour se retirer, et qu'un revenu de 8,252 fr. 54 leur était assigné en compensation du local qu'elles allaient perdre. Le Saint-Père leur a fait donner asile dans le monastère de Santa Suzanna in porta Pia.

Ce n'était là que le second acte, le premier s'était passé deux heures auparavant, près du Quirinal, au monastère des carmélites de Santa Teresa. A six heures et demie du matin, le même colonel Garavaglia s'y était transporté avec le notaire Bobbio et ses sbires. Il avait trouvé à la porte de clôture le chanoine Petacci, secrétaire général du cardinal Vicaire, le provincial des carmes et le confesseur du monastère. A la demande du colonel Garavaglia, demandant à entrer au nom du roi, le secrétaire répondit au nom du cardinal Vicaire qu'on ne pouvait violer ainsi la clôture ecclésiastique. Un délégué de la sûreté publique en écharpe fit alors trois sommations, le vicaire répondit à chacune par une protestation au nom du droit catholique, du droit civil et du droit naturel ; on employa les pincés, puis la hache, et, portes enfoncées, on pénétra.

Une autre correspondance de Rome a donné le récit de l'occupation violente des couvents de Sainte-Thérèse et de Saint-Antoine.

On lit à ce sujet dans la *Gazette d'Italie*, du 8 :

« Le gouvernement du roi aurait bien voulu éviter toute espèce de violence vis-à-vis des deux couvents de religieux de Rome. Hier un fonctionnaire du ministère de l'intérieur avait cru devoir en conférer avec le cardinal vicaire ; mais le cardinal a répondu que le Pape avait ordonné aux religieux de ne céder qu'à la force, afin que le gouvernement entrât dans les deux couvents de la manière qu'il l'avait fait au Quirinal, en forçant les portes. »

Nous ne doutons aucunement des intentions débonnaies du gouvernement de Victor-Emmanuel. Il n'y a pas de voleur qui ne préférât se voir ouvrir de bon gré les portes de la maison.

UNE LETTRE DE M. THIERS.

Le troisième numéro du *High-Life* publie une lettre inédite de M. Thiers, écrite quelques jours après la déclaration de guerre à la Prusse. Nous la reproduisons :

« Monsieur Cousin,

« Je vous remercie de votre lettre du 28 juillet. Elle me touche vivement et me dédommage des indignités de certaines attaques. Du reste, j'en reçois de toutes les parties de la France, qui me prouvent que partout les bons citoyens comprennent la convenance et la nécessité même de discuter froidement et mûrement une résolution aussi grave qu'une déclaration de guerre. C'est ce que j'ai voulu faire, et je suis convaincu que si nous avions obtenu un délai de vingt-quatre heures, les résolutions du Corps-Législatif auraient peut-être été différentes.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués. A THIERS.

« 25 juillet 1870. »

Il sera intéressant pour nos lecteurs de connaître les noms des commandants des places qui ont capitulé avec l'ennemi, pendant la campagne de 1870-71, et qui vont comparaître devant le conseil d'enquête institué le 30 septembre dernier. Ce sont :

A *Lichtemberg* (12 août 1870), M. Archer, sous-lieutenant au 96^e de ligne ;

A *Marsal* (14 août), M. Leroy, capitaine de l'état-major des places ;

A *Vitry-le-Français* (25 août), M. Hamen, capitaine de l'état-major des places ;

A *Sedan* (2 septembre), M. le général de Wimpfen ;

A *Laon* (9 septembre), M. le général Thérémim ;

A *Toul* (23 septembre), M. Huck, chef d'escadron d'artillerie ;

A *Strasbourg* (27 septembre), M. le général Uhrich ;

A *Soissons* (16 octobre), M. de Noue, lieutenant-colonel de l'état-major des places ;

A *Schelestadt* (24 octobre), M. le commandant de Reinach ;

A *Metz* (27 octobre), M. le maréchal Bazaine ;

A *Verdun* (8 novembre), M. le général Guérin de Valdersbach ;

A *Neufbrisach* (16 novembre), M. de Kerhor, lieutenant-colonel de l'état-major de places ;

A *Thionville* (24 novembre), M. Turnier, colonel de l'état-major des places ;

A *La Fère* (27 novembre), M. Planche, capitaine de frégate ;

A *Amiens* (30 novembre), M. Woirhaye, chef d'escadron d'artillerie de la garde mobile ;

A *Phalsbourg* (12 décembre), M. Taillant, lieutenant-colonel de l'état-major des places ;

A *Montmédy* (11 décembre), M. Tessier, chef de bataillon du génie ;

A *Mézières* (2 janvier 1871), M. le général Blondeau ;

A *Rocroy* (5 janvier), M. le commandant Mélin, de l'état-major des places ;

A *Péronne* (10 janvier), M. Garnier, de l'état-major des places ;

A *Longwy* (25 janvier), M. Massaroli, lieutenant-colonel de l'état-major des places ;

A *Paris* (28 janvier), M. le général Vinoy ;

A *Bitche* (28 janvier), M. le lieutenant-colonel Teyssier, de l'état-major des places ;

Et à *Belfort* (16 février), M. Denfert-Rochereau, colonel du génie.

Le fort Mortier, qui a capitulé le 7 novembre, dépendait de Neuf-Brisach.

De toutes ces places, celle de Bitche a subi le plus long siège. Le 2^e corps bavarois l'investit dès le 8 août.

LA NOUVELLE TENUE DES TROUPES.

M. le ministre de la guerre, à la date du 15 septembre 1871, a adressé à MM. les généraux une circulaire concernant les dispositions arrêtées en ce qui concerne la nouvelle tenue des troupes.

D'après cette circulaire, la tunique actuelle pour l'infanterie de ligne est maintenue, mais les passe-pois en drap jonquille seront remplacés par des passe-pois en drap du fond. Le collet jonquille portera le numéro du régiment, découpé en drap, suivant un modèle qui sera prochainement déterminé.

Les boutons à numéro seront remplacés par un modèle unique pour toute l'arme.

Pour les chasseurs à pied, les passe-pois jonquille de la tunique seront remplacés par des passe-pois bleu foncé. Comme dans l'infanterie de ligne, le collet portera le numéro du corps.

Un modèle unique de boutons sans numéro sera adopté pour tous les bataillons.

Le collet à capuchon est remplacé par la capote de l'infanterie de ligne en drap gris bleuté, avec pattes en drap jonquille au collet. Mais tous les bataillons recevront, jusqu'à nouvel ordre et par mesure transitoire, des capotes de mobilisés, en drap bleu foncé, auxquelles on fera poser, dans les corps, les pattes de collet jonquille, les passants d'épaulettes et les boutons du modèle spécial aux chasseurs.

En ce qui concerne la cavalerie, les cuirassiers reprendront la tunique du modèle de 1860, à jupe plus longue que celle du modèle actuel, et doublée en drap garance, de manière à pouvoir être relevée et former retroussis, l'homme étant à cheval.

Les dragons conserveront la tunique actuelle à collet blanc, mais les passe-pois blancs seront remplacés par des passe-pois en drap du fond.

Les cuirassiers et les dragons porteront, comme l'infanterie, le numéro du régiment au collet.

Les numéros seront supprimés sur les boutons.

Le large ceinturon des dragons sera remplacé par un ceinturon étroit se portant sous la tunique, dont la jupe, du côté gauche, sera modifiée en conséquence.

On examinera si la même modification peut être utilement apportée dans le grand équipement des cuirassiers. A ce sujet, les régiments feront parvenir immédiatement au ministre un rapport qui lui sera transmis hiérarchiquement (direction générale du matériel, 5^e bureau) par les généraux sous le commandement desquels ces corps seront placés, et qui devront y joindre leurs avis personnels.

Pour les articles non signés : P. GODERT.

Faits Divers.

— On dit que la santé de M. le Président de la République a subi une légère altération par suite de la vive émotion que lui cause la mort de M. Lambrecht.

— M. Lambrecht laisse inachevé un important ouvrage de jurisprudence, auquel il avait consacré la plus grande partie de sa vie.

Cet ouvrage est intitulé : *La Critique des Codes européens*.

Il devait embrasser la jurisprudence criminelle et civile de tous les divers Etats d'Europe.

M. Lambrecht était réformiste, dans la bonne acception du mot. Il appartenait à ce groupe d'hommes politiques, chaque jour plus nombreux, qui cherchent à concilier la sécurité et la liberté, le progrès et la prévoyance. Il n'aimait ni la tracasserie ni la paperasserie. Par ses ordres, le bureau de la presse est devenu ce qu'il doit être, un office d'informations. Il y avait dans ces parages, redoutés des journalistes et des imprimeurs, de nombreuses sinécures ; M. Lambrecht les a supprimées. Le demi-quarteron de lecteurs de la section du colportage est réduit à trois, qui suffiront largement à la besogne. Plus de missions comminatoires, plus de sermones rébarbatifs du ministère ou de la préfecture, à propos de tout, à propos de rien ; M. Lambrecht disait : « La presse relève de la justice, non de la police ; » et il conformait ses actes à ses paroles. Espérons que son successeur l'imitera.

— Il est inexact que le général Changarnier, au nom de la commission chargée de la révision des grades, laisse au ministre de la guerre le soin de prendre une décision relativement aux officiers inférieurs.

— M. le duc d'Aumale est élu à Clermont conseiller général.

— Sur la demande du prince de Joinville, son fils, le duc de Penthièvre, lieutenant de vaisseau aux Etats-Unis, vient d'être autorisé à s'embarquer provisoirement sur la flotte française sans solde ni titre à l'avancement. L'Assemblée nationale statuera ultérieurement sur sa situation définitive.

— On nous écrit de l'Alsace : Altkirch, petite ville de 3,000 âmes, possédait un collège communal. La situation actuelle a poussé le conseil municipal à supprimer ce collège. Les Prussiens n'entendent pas de cette oreille. Mercredi, 4 octobre, sont arrivés un principal de Breslau, qui se dit catholique, flanqué de deux professeurs protestants. La municipalité, ne voulant plus de collège, a résisté jusqu'au bout. Elle a refusé au directeur du cercle les clés du collège.

Vexé de ce refus, le directeur a trouvé un serurier, aussi Prussien d'origine, accompagné de deux gendarmes, ayant chacun un revolver en main ; on a forcé les serrures, et on veut avec la violence s'installer.

La commune, a-t-on déclaré, n'a rien à dire. Tout son devoir se résume à payer.

Quant aux élèves, ils n'en auront pas. Voilà l'exacte vérité.

— L'émigration des Alsaciens pour la France prend, s'il est possible, des proportions plus grandes. Vous ne voyez plus à Strasbourg que ventes de meubles, voitures de déménagement, gens occupés à emballer ; d'ici à peu de jours, l'élément strasbourgeois aura à peu près disparu, à la satisfaction de nos vainqueurs qui font tout pour encourager les émigrants.

Après les employés et les bourgeois, ce sont maintenant les ouvriers qui partent en masse pour la France et malheureusement pour Paris, malgré la triste expérience que beaucoup d'Alsaciens ont faite dans ces derniers temps.

— Un fait qui est tout à l'honneur du commerce bordelais, dit la *Gironde*, s'est produit ces jours derniers dans notre port. Un navire prussien entre en Gironde, vient mouiller à Bordeaux, décharge sa marchandise et va se placer à une des cales d'embarquement, attendant un fret qu'il demande à des conditions très-avantageuses pour les chargeurs, une diminution de la moitié du prix. Mais, les colis n'arrivant point, le navire dut repartir sur lest.

— Les évasions de prisonniers sont presque quotidiennes à Versailles; tellement, qu'un journal annonce ainsi railleusement la dernière équipée: Comme nous l'avons annoncé, l'évasion des communards qui avait été retardée par indisposition a eu lieu hier. Les évadés sont au nombre de trois, dont deux des plus compromis dans l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas. A bientôt une nouvelle série. En attendant, voilà retardé le jugement de cette affaire, l'un des sinistres épisodes de l'insurrection.

— La *Constitution* publie la note suivante:

• Une lettre de Metz nous apprend que Jaclard vient d'y arriver à bon port.

• Lacord, Gambon et Longuet ont également quitté Paris sans encombre, et sont, à l'heure qu'il est, en parfaite sûreté à l'étranger.

• Le *Gaulois* annonçait hier de nouvelles évasions de communaux.

— On écrit de Châteaurenault au *Journal d'Indre-et-Loire*:

• Un affreux malheur est arrivé hier dans notre ville: deux enfants, deux frères, Henri Bourdon, âgé de neuf ans, et Louis Bourdon, âgé de six ans, ont succombé à un empoisonnement déterminé par des champignons qu'ils avaient mangés; le père et la mère, qui en avaient également mangé avec leurs enfants, sont dans un état fort grave; il y a peu d'espoir de les sauver; la position de la mère est surtout des plus inquiétantes.

— Du 30 septembre au 6 octobre, les décès pour Paris se sont élevés au chiffre de 764; sur ce chiffre, 529 ont été causés par des affections non spécifiées au bulletin.

Mais nous pouvons affirmer que les affections intestinales et infectieuses continuent. La fièvre typhoïde a donné 30 décès, la diarrhée 39, la dysenterie 34, le choléra infantile 4.

Du côté des organes de la respiration, nous trouvons 53 décès fournis par la bronchite, 45 par la pneumonie, 7 par l'angine couenneuse, 7 par le croup.

— Grâce à l'activité déployée par le général de Clissey, la réorganisation des musiques militaires est aujourd'hui chose faite.

Tous les jours, dans l'après-midi, un régiment se rend à l'Esplanade des Invalides, et deux heures durant les musiciens font des exercices.

Hier, c'était le tour du 96^e de ligne, qui a exécuté le *Chant du départ*, le quadrille de la *Belle Hélène*, et *Partant pour la Syrie*.

Un cheval qui passait au moment où l'on jouait ce dernier air, s'est emporté. On affirmait que c'était le coupé de M. Gambetta.

Tant de haine entre-t-elle dans l'âme des chevaux!

— Les batteries d'artillerie qui campaient dans le Palais de l'Industrie, depuis l'entrée de l'armée de Paris, viennent de céder la place aux ouvriers chargés de le remettre en état.

Ils auront fort à faire, car nous avons compté, rien que dans le grand vitrail de Maréchal, plus de 850 balles ou éclats d'obus.

Avec le système des vitriers qui consiste à enlever le double des carreaux cassés, on peut compter que tout le vitrail sera refait.

Ci, 90,000 francs.

— Un mot bien triste, dit par une Anglaise du meilleur monde.

C'était au retour des courses. Les voitures défilaient dans les Champs-Élysées; et dans ces voitures, des femmes en toilettes claires avec des chapeaux garnis de fleurs:

• Et moi, murmura-t-elle, qui, pénétrée des malheurs de la France, n'ai apporté de Londres que des vêtements de deuil!

Chronique Locale et de l'Ouest.

C'est demain dimanche qu'auront lieu les scrutins de ballottage entre les divers candidats au

Conseil général et au Conseil d'arrondissement. La lutte a été vive au premier tour dans certains cantons, soit entre les conservateurs et le candidat démocrate, soit entre les conservateurs eux-mêmes. Quoi qu'il arrive, la lutte sera décisive: il faut qu'elle soit favorable aux conservateurs.

Dans notre arrondissement il n'y a que le canton de Vibiers qui n'ait pas donné de résultat définitif.

L'exploitation du théâtre d'Angers vient d'être accordée, par l'administration municipale, à M. Bonnesseur, ex-directeur des théâtres de Rouen. La chose s'est traitée de gré à gré, entre l'administration et le preneur, à des conditions qui nous sont encore inconnues. M. Bonnesseur a, croyons-nous, l'intention d'inaugurer prochainement, 1^{er} ou 15 novembre, la campagne théâtrale. Il s'est mis immédiatement en route pour composer sa troupe et son orchestre.

Un journal de la région lisons-nous dans l'*Union libérale*, indique le moyen d'enlever aux vins le goût trop prononcé de terroir:

Le goût trop prononcé de terroir est un grave défaut dans les vins. Pour y remédier, il est utile de soutirer aussitôt après la fermentation, de coller et de soutirer de nouveau après la clarification. Si le goût persistait, on pourrait ajouter au vin un litre d'huile d'olives par 225 litres. Cette huile s'emparerait de l'huile essentielle qui donne la mauvaise odeur; comme elle est plus légère que le vin, il serait facile de la retirer par la bonde; on entraînerait ainsi l'huile ajoutée et l'huile essentielle ou empyreumatique qui donne le mauvais goût.

Voici les almanachs de 1872 qui commencent à paraître, résumons-les:

L'année 1872 correspond à l'année 6,585 de la période Julienne, à la 3^e année de la 663^e olympiade, à l'an 2,625 de la fondation de Rome selon Varron, et à l'an 1288 de l'Hégire des Turcs.

Le carnaval sera très-court puisqu'il finira le 14 février, au matin.

Pâques arrivera le 31 mars.

Il y aura quatre éclipses: deux de lune et deux de soleil.

La première, partielle de lune, aura lieu le 22 mai; elle sera visible à Paris.

La seconde, qui sera annulaire de soleil, aura lieu le 6 juin; mais elle ne sera pas visible à Paris.

La troisième, partielle de lune, aura lieu le 30 décembre; elle sera visible à Paris.

La 4^e et dernière, qui sera totale de soleil, invisible à Paris, aura lieu le 12 décembre.

Le printemps commencera le 20 mars, en même temps que l'historique marronnier des Tuileries commencera d'étaler ses riches habits du renouveau.

Il y aura enfin sept hautes marées de syzgie en 1872: les 9 février, 9 mars, 23 avril, 18 août, 17 septembre, 2 et 16 octobre et 15 novembre.

On lit dans le *Phare de la Loire*:

Dimanche, à 4 heures 45 du soir, le ballon l'*Union-des-Peuples* s'élevait pour la seconde fois dans les airs.

Il y avait encombrement de passagers, et la nacelle pouvait à peine contenir les voyageurs au nombre de dix.

C'étaient: trois Américains, dont deux avaient accompagné M. Godard dans sa première ascension, puis MM. Laffite, capitaine au 28^e, Clément, de Strasbourg, Barjolle, Grignon-Dumoulin et Sagereau.

M. Labadie, quartier-maître, premier aéronaute sorti de Paris avec le *Jean-Bart*, tombé en Belgique, partit également avec M. Godard et ses passagers.

L'aérostat plana d'abord quelque temps au-dessus de Nantes, ayant sous lui le magnifique panorama formé par l'Erdre, la Sèvre, la Loire, son embouchure et les côtes de St-Nazaire.

A ce moment les aéronautes observèrent la formation de nuages de pluie, qui s'élevaient au-dessus de la Cité et semblaient raser le toit des maisons. Un fort grain s'amassait au-dessus du lac de Grand-Lieu et paraissait se diriger vers

Nantes. Les voyageurs purent en suivre la marche et le voir crever, dans la soirée, au-dessus de Pirmil et de St-Sébastien.

Poussé par une légère brise, le ballon ne tarda pas à s'éloigner de la ville. Il passa au-dessus du Jardin-des-Plantes, de la caserne de cavalerie, de la prairie de Mauves, et vint s'arrêter quelque temps au-dessus de la Loire.

A ce moment, les instruments indiquaient qu'il était à une hauteur de 1200 mètres.

M. Godard profita de cette courte station pour faire des expériences d'acoustique. Les voix des voyageurs, envoyées du fleuve, leur revenaient rapportées par un écho fidèle.

La brise revenant, l'aérostat fut poussé vers la rive gauche de la Loire, à la hauteur du pont du chemin de fer de la Vendée.

A ce moment un train passa; on aurait dit une immense chenille se déroulant au milieu de la prairie.

A 5 heures 15, le ballon était au-dessus du château de la Grésillière.

A 5 heures 35, il planait autour du village de Carbon. La nuit approchait, et, en dépit des charmes du voyage, il fallut songer à la descente.

Suivant son habitude, M. Eugène Godard désigna d'avance l'endroit qui lui paraissait le plus convenable. Les cordes, l'ancre furent jetés, et sans la moindre secousse, en un clin-d'œil, la nacelle touchait la terre, dans une prairie appartenant à M. Douault.

M. Eugène Godard et ses voyageurs reçurent une hospitalité cordiale chez M. Louis Brelet, fermier.

A 7 heures, le ballon était dégonflé, et nos voyageurs, enchantés de leur voyage, de l'habileté, de la prudence et de l'expérience de leur habile conducteur, se mirent en route pour Nantes, où ils arrivèrent à 9 heures 1/4.

Pour chronique locale et faits divers: P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

Paris, 13 octobre.

La cour de cassation a rejeté hier les pourvois de Ferré, Lullier, Urbain, Régère, Verdure, Ferrat, des femmes Rétière, Suétens, Marchais, Papatoin, Bocquin.

Le *Journal officiel* annonce la nomination de M. Casimir Périer au ministère de l'intérieur.

L'*Officiel* publie le décret relatif au gouvernement civil de l'Algérie, instituant un conseil de gouvernement pour assister le gouverneur général civil.

Les nouvelles signalant les progrès de l'insurrection dans la province de Constantine sont exagérées.

L'amiral Gueydon est toujours à Versailles et repartira prochainement pour l'Algérie.

New-York, 11 octobre, soir. — Une grande confusion règne à Chicago. Les dernières nouvelles disent que le nombre des morts s'élève à 500.

Dans le quartier du sud, il n'y a pas une maison commerciale, pas une banque, pas un bureau d'assurance, pas un hôtel, pas un établissement de journaux qui soit sauvé. La partie commerciale du quartier nord et une partie du quartier ouest sont brûlées. On évalue à 12,000 le nombre total des maisons détruites, sans compter les établissements hydrauliques, les usines à gaz, etc.

Les habitants se pressent et se serrent les uns contre les autres comme des troupeaux mourant de faim et cherchant à se préserver des rigueurs de la saison. Le maire de la ville, M. Masson, a constaté qu'il se trouve 100,000 personnes sans abri et sans travail.

Pour les dernières nouvelles: P. GODERT.

Bourse du 13 Octobre 1871.

La fermeté de la Bourse ne s'est pas démentie. Telle nous l'avons laissée hier, telle nous la retrouvons aujourd'hui. Les nouvelles de Londres sont bonnes, les arrivages d'or ne discontinuent pas; ils remplissent cependant à peine les brèches continuelles faites à l'encaisse de la Banque d'Angleterre.

Mais notre marché ne veut pas avoir la vue longue; il sait se contenter du présent, de l'amélioration passagère de la

situation financière; il ne lui en faut pas davantage. Il se précipite tête baissée dans le mouvement. Les fonds français montent à Londres, cela suffit.

Voici le 5 0/0 à 93 fr. et même 93 fr. 05; le 3 0/0 à 56 fr. 75.

L'or fait 30 fr. de prime, soit 2 0/0, voilà la morale de la hausse.

Les valeurs ne se traînent plus à la remorque de la rente, mais elles profitent de sa hausse. Le 5 0/0 italien marche en avant sans difficulté et presque sans opposition. Nous approchons de la liquidation, mais la spéculation est tellement surexcitée que la question d'un report plus ou moins cher n'est plus rien pour elle en présence de la hausse extraordinaire de ce fonds.

Les projets de reconstitution du capital de la société de Crédit mobilier appellent l'attention sur le dernier bilan du 30 septembre, puisque c'est dans ce document qu'il faut rechercher l'actif de 48 millions prêtés à la compagnie.

C'est en effet sur ce chiffre que serait basé l'échafaudage de la combinaison projetée.

Il est impossible de trouver d'une façon exacte l'actif d'un bilan dont on ne possède pas les éléments; notre cadre au surplus n'en comporte pas l'étude; mais il nous semble que la transformation du capital doit être l'objet de méditations sérieuses, car un fait de cette importance demande à être approfondi sous toutes ses formes, puisque tout l'avenir de la société est en jeu. Son succès comme sa perte dépendent de la valeur donnée à l'actif.

Loin de nous la pensée d'émettre le moindre doute sur le chiffre réel de l'actif de 40 millions, puisqu'il est ainsi présenté; seulement, nous croyons que M. Haussmann puiserait une force bien plus considérable, et sa responsabilité serait en même temps sauvegardée, par un exposé net et détaillé de la situation active et passive de la société.

Nous ajouterons, et c'est ici le point capital de notre sujet, que M. Haussmann devrait, dans son propre intérêt, demander à la prochaine assemblée des actionnaires la nomination d'une commission d'étude composée de plusieurs membres, pris, non pas dans les plus forts actionnaires, mais parmi ceux qui seraient reconnus les plus aptes à remplir la mission de vérifier scrupuleusement toutes les créances de la société, inscrites dans l'exposé. Point n'est besoin de posséder un grand nombre d'actions pour remplir ce mandat comme il convient.

BOURSE DU 13 OCTOBRE.

Dern. cours: 3 0/0	56.67	B.	0.03 c.
5 0/0	92.90	s. v.	0.00
5 0/0 italien	61.20	B.	0.20
Ville Paris 71	282.50	s. v.	0.00
Mobilier	246.25	B.	10.00
Gaz	717.50	B.	7.50
Foncier	987.50	B.	2.50
Générale	565.00	s. v.	0.00
Banque de Fr.	3695.00	B.	25.00
Est	537.50	B.	5.00
Orléans	871.00	B.	3.75
Nord	1010.00	H.	1.25
Lyon	913.75	H.	1.25
Midi	657.50	H.	1.25
Autrichiens	833.75	B.	3.75
Lombards	428.75	B.	8.75
Mobilier esp.	488.75	B.	1.25
Foncier d'Autr.	885.00	B.	8.75
Immobilière	97.50	H.	1.25

Bibliographie.

A MES FRÈRES LES TRAVAILLEURS, *Philosophie de l'Internationale*, par A. DELAPORTE, auteur du *Problème économique*. 1 vol. in-18. Prix: 1 fr. Chez Palmé, rue de Grenelle, 25, à Paris.

Une touchante dédicace!... un titre piquant!... et pour couronner l'œuvre, un excellent travail, ajoutons-le bien vite. Personne n'était plus apte à traiter cette haute question que l'auteur du *Problème économique*. Aussi l'a-t-il fait avec cette profondeur de pensée, cette puissance de logique, cette lucidité de style et cette ampleur de raisonnement qui forment le caractère essentiel de son talent, et qui donnent à son vaste savoir un relief tout particulier. Il n'est pas un principe du système de l'*Internationale* que M. Delaporte n'ait attaqué de front et renversé de fond en comble; sa plume, comme le marteau du démolisseur, n'a rien laissé debout de cet échafaudage tout composé de matériaux vermoulus et pourris. Il suffit — quand on connaît surtout la manière d'écrire et d'argumenter de l'auteur, — il suffit de quelques titres des principaux chapitres pour se rendre compte de l'intérêt que doit offrir la lecture de ce petit ouvrage. Qu'on nous permette d'en citer quelques-uns, ce sera le moyen de donner un aperçu de ce travail et de le recommander à nos lecteurs: A bas l'autorité! à bas la police! à bas la peine de mort! à bas la propriété! à bas le mariage! à bas les prêtres! Solution du problème social.

EN VENTE

Au bureau de L'ILLUSTRATION, 60, rue Richelieu, et chez tous les libraires.

1870 - 71

LA GUERRE ILLUSTRÉE ET LE SIÈGE DE PARIS

Un splendide volume gr. in-4° jésus, de 560 pages. Illustré de plus de 460 Gravures, Cartes, Plans et Portraits.

Prix broché : 12 francs

1 franc 50 c. en sus pour recevoir franco.

Le livre que nous annonçons ici n'est pas un ouvrage conçu et publié après coup, à propos des événements dont l'origine remonte au mois de juillet 1870 : — c'est la réunion, en un magnifique volume, de toutes les livraisons d'un recueil périodique qui, paraissant deux fois par semaine depuis le début de la guerre contre la Prusse, a suivi pas à pas toutes les péripéties de la lutte et les a reproduites dans ses dessins, consignées dans son texte, avec cette complète impartialité, ce talent d'exactitude pittoresque dont les collaborateurs de l'Illustration, artistes et écrivains, conservent depuis si longtemps le secret.

Cet ouvrage est donc le panorama le plus complet et le mieux exécuté que l'on puisse posséder :

Batailles, combats, épisodes militaires, épisodes du siège de Paris, types et scènes de mœurs, portraits d'hommes célèbres, cartes d'ensemble et plans spéciaux ; — tout est contenu dans ce beau livre, qui sort des presses de l'Illustration ; ce qui nous dispense d'en faire ici plus longuement l'éloge.

La plume et le crayon se sont disputé la tâche de ne laisser passer aucun fait saillant sans le consigner dans ce vivant répertoire des faits militaires, politiques et autres, que la France a vus surgir depuis le commencement de la guerre.

Le nouveau volume de George Sand, Journal d'un voyageur pendant la Guerre, que publient les Editeurs Michel Lévy frères, est l'expression la plus éloquente de l'opinion publique sur les événements contemporains et la résistance en province. Mais ce qui ajoute à ces pages pittoresques et animées, un intérêt des plus vifs et des plus actuels, c'est l'inspiration nouvelle et imprévue de l'auteur du Marquis de Villemer. Un talent et un accent pleins d'indignation leur donnent un

caractère personnel et agressif, qui en fait un véritable livre d'histoire et de polémique.

En vente chez Michel Lévy frères, rue Auber, 3, et à la Librairie-Nouvelle, boulevard des Italiens, 15 :

La Guerre en province pendant le Siège de Paris, 1870-1871 ; précis historiques par Charles de Freycinet, troisième édition. Un beau volume in-8°, avec des cartes du théâtre de la guerre. Prix : 7 fr. 50.

Histoire diplomatique de l'Europe pendant la Révolution française, par François de Bourgoing, première coalition, tome III de l'ouvrage. Un volume in-8°. Prix : 7 fr. 50.

Lettres d'un Intercepté, par A. de Pontmartin. Un volume gr. in-18. Prix : 2 fr. 50.

Le Franc-Tireur, chants de guerre, 1870-1871, par Jules Barbier, deuxième édition. Un volume grand in-18. Prix : 3 fr.

Pourquoi ? par Alphonse Karr, brochure in-8°. Prix : 1 fr.

Le Nouveau Monte-Christo (suite et fin des Drames de Londres), par W. Reynolds. Un volume de la collection Michel Lévy. Prix 1 fr.

Les Trois Chapeaux, comédie en trois actes, par Alfred Hennequin. Prix : 2 fr.

Marceline, drame en quatre actes, par Ch. de La Rounat. Prix : 2 fr.

Les Portraits contemporains, par Sainte Beuve, viennent de paraître au complet en cinq volumes, chez les éditeurs Michel Lévy frères. Rien n'a été négligé pour maintenir cette publication à la hauteur des deux premiers volumes qui eurent tant de succès. Les notes et documents inédits, laissés en grand nombre par l'auteur, font de cette édition définitive une œuvre entièrement renouvelée. Les détails piquants et anecdotiques, les correspondances intimes, les indiscrétions font revivre aujourd'hui dans cinq volumes de Portraits contemporains, toutes les grandes célébrités littéraires de ce siècle.

LES CONTREFAÇONS

DU CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE

A des conditions très-avantageuses, par suite de décès,

DEUX MAISONS, à Saumur, rue de la Tonnelie, dont l'une disponible.

S'adresser à M. CLOUARD, notaire.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour le 24 juin 1872,

MAISON, à Saumur, rue du Port-Cigogne, occupée par M. Gauron (ancienne maison de roulage Rocher) ; grande cour, vastes hangars et greniers, écurie à 15 chevaux.

A LOUER, le deuxième étage (6 pièces) de la maison Rocher, à Saumur, rue Royale et place du Roi-René.

S'adresser à M. CLOUARD. (289)

A VENDRE A L'AMIABLE,

Au château de Brézé, Le dimanche 5 novembre 1871, à deux heures après midi,

BEAUX CHÊNES,

PEUPLIERS ET BOUILLARDS, Dépendant de la terre de Brézé, Et les

COUPES DE BOIS-TAILLIS

Ci-après désignées :

- 1° La coupe des Lions, contenant 24 hectares 44 ares 35 centiares.
2° La coupe de la Couche-au-Loup, contenant 24 hectares 62 ares.
3° La coupe de la Petite-Sablonnaire, contenant 9 hectares 65 ares 9 centiares.
4° La coupe de la Touche-Ronde, contenant 6 hectares 55 ares 25 centiares.
5° La coupe de l'Étang, contenant 16 hectares 8 ares 26 centiares.
6° Soixante pieds de bouillards, situés à la Butte-Mouron.
7° Cent soixante pieds de chènes, situés dans la coupe de la Gallienne.
8° Cent quarante pieds de chènes, situés dans la coupe de la Taille-des-Pommiers.
9° Soixante-dix pieds de peupliers, situés dans la Gache-de-Baffoux.
Tous ces arbres sont numérotés et marqués au chiffre D. B.

Ces différentes ventes sont toutes situées commune de Brézé, excepté la coupe de l'Étang, qui est située commune d'Épieds. S'adresser, pour voir ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, APPARTEMENT au premier étage, rue Royale. S'adresser à M. MILLOCHEAU.

Mairie de Longué.

ADJUDICATION

Aux enchères publiques.

AVIS.

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le dimanche 29 octobre 1871, à une heure de l'après-midi, en la salle de la justice de paix de Longué, pardevant le Maire de cette commune, assisté de deux conseillers municipaux et du receveur municipal, à l'adjudication aux enchères publiques, en vingt lots, de 1,046 pieds de peupliers appartenant à la dite commune de Longué, situés sur le bord de la route des Rosiers à Longué.

On pourra, jusqu'au jour de l'adjudication, prendre connaissance du cahier des charges, au secrétariat de la mairie, tous les jours, de neuf heures du matin, à midi.

Mairie de Longué, le 26 septembre 1871.

Le Maire, Comte DE MAILLÉ.

A VENDRE OU A LOUER GRANDE MAISON

Rue Saint-Nicolas, autrefois occupée par le Comptoir d'escompte.

Jardin, écurie à quatre chevaux, remise.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, à Saumur.

Etude de M. CLOUARD, notaire à Saumur.

A LOUER

DEUX MAISONS, à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, l'une de suite, l'autre pour la Saint-Jean 1872.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON, place de l'Arche-Dorée, avec remise et écurie.

UNE AUTRE MAISON, rue du Champ-de-Foire, avec jardin et écurie.

S'adresser à M. DUPAYS, couvreur.

A LOUER PRÉSENTEMENT

APPARTEMENTS au 1er avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

GUÉRISON DES CORPS AUX PIEDS

M. MARILLET DE LA DAVIÈRE, Pédiatre, se trouve à Saumur tous les samedis, de 11 heures à 2 heures, hôtel de la Promenade, rue Beaurepaire. (281)

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un ouvrier.

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti.

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

UNE PERSONNE RECOMMANDABLE demande une place dans une maison, pour s'occuper du ménage, du linge et de tous les détails d'intérieur. Elle prendrait soin des enfants, s'il y en avait.

S'adresser au bureau du journal.

Un jeune homme, occupé aux écritures dans les bureaux depuis plusieurs années, muni de bons certificats, demande une place dans le commerce.

S'adresser au bureau du journal.

CODE DES

USAGES RURAUX.

Pour les départements situés dans le ressort de la Cour impériale d'Angers, Maine-et-Loire, Sarthe et Mayenne, par Ch. QURIS, avocat à Angers.

En vente à Saumur, au bureau du journal.

Saumur, imp. de P. GODET.

A LA VILLE DE PARIS

TOILES,

CONFECTIONS HOMMES,

Draperies.

GROS ET DÉTAIL

Place Saint-Pierre,

SAUMUR

ARTICLES pour MARIAGES

Les propriétaires de cette maison ont l'honneur de prévenir leur nombreuse clientèle qu'ils arrivent de fabriques avec un choix considérable de nouveautés de toutes sortes.

Ces marchandises, malgré la hausse très-grande qui existe sur tous les tissus, seront vendues sans augmentation de prix.

CHOIX IMMENSE DE CONFECTIONS

POUR

Hommes, Jeunes gens et Enfants.

Vêtements complets, Pardessus, Macfarlanes, Vareuses, Cabans, Pantalons, Gilets, Chemises, Cravates, etc., etc.

Tous ces articles, en très-bonne draperie, parfaitement coupés et cousus, seront vendus moitié moins cher que chez tous les tailleurs.

MERCERIE.

BONNETERIE.